



PAR COURRIEL

Québec, le 9 janvier 2026

[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Réponse - Demande d'accès à des documents

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 10 décembre 2025 visant à obtenir des documents attestant la reconnaissance des organismes à titre de « Services d'aide en situation de crise », conformément à l'article 8 de la *Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui*, RLRQ, chapitre p-38.001.

Aux termes de nos vérifications, vous trouverez ci-joint un document répondant à votre demande.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Dans l'intervalle, nous vous prions d'agréer nos cordiales salutations.

[REDACTED]

Me Anne de Ravinel, responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

N/Réf. : 25-SQ-0001-378-01

p.j Avis de recours
Document (1)

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

Révision

a) **Pouvoir**

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Commission d'accès à l'information
525, boul. René-Lévesque Est, bur. 2.36
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télec : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Commission d'accès à l'information
2045, rue Stanley, bur. 900
Montréal (Québec) H3A 2V4

Tél : (514) 873-4196
Télec : (514) 844-6170

b) **Motifs**

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) **Délais**

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135). La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) **Pouvoir**

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision finale de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence. L'appel d'une décision interlocutoire ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec s'il s'agit d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

b) **Délais**

L'article 149 prévoit que l'avis de l'appel d'une décision finale doit être déposé au greffe de la Cour du Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

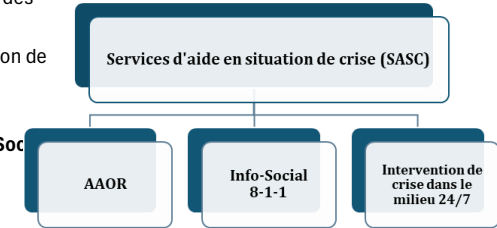
c) **Procédure**

Selon l'article 151 de la loi, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

PORTRAIT DE L'ORGANISATION DES SERVICES D'AIDE EN SITUATION DE CRISE (SASC)

En mars 2018, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) publiait le Cadre de référence en matière d'application de la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui – Garde en établissement de santé et de services sociaux qui vient préciser l'organisation des SASC en les mandatant pour assurer conjointement, dans toutes les régions du Québec, si la situation le requiert, l'application de l'article 8.1 de la Loi P-38.001.

Les SASC désignés sont le **service d'accueil, analyse, orientation et référence (AAOR)**, le **service de consultation téléphonique psychosociale Info-Social (811)** et le **service d'intervention de crise dans le milieu 24/7**.



RÉGIONS	ESSS	AAOR	Info-Social		Intervention de crise dans le milieu	
			Ligne crise	ligne partenaire pour les policiers	Intervenants du CISSS et CIUSS	Organismes communautaires ou autres
1	CISSS du Bas-Saint-Laurent	N/A	N/A	✓	N/A	Escouade 24/7 : Centre de crise La Bouffée d'Air du KRTB et le Centre d'intervention de crise du Bas St-Laurent
2	CISSS du Saguenay - Lac-Saint-Jean	✓	✓	✓	✓	N/A
3	CIUSSS de la Capitale-Nationale	N/A	✓	✓	✓	Centre de crise de Québec PECH seulement à la demande des policiers du SPVQ
4	CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec	✓	✓	✓	✓	N/A
5	CIUSSS de l'Estrie - CHUS	✓	✓	✓		N/A
6	CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal	N/A	N/A	N/A	✓	UPS Justice est l'équipe dédiée SASC et a un mandat régional pour l'intervention de crise dans le milieu 24/7 Centre de crise de l'Ouest-de-l'Île
6	CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	✓	✓	N/A	✓	Centre de crise TRACOM Équipe ABC (accompagnement bref dans la communauté - CIUSSS)
6	CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	✓	✓	N/A	✓	UPS Justice est l'équipe dédiée SASC et a un mandat régional pour l'intervention de crise dans le milieu 24/7

6	CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal	✓	✓	N/A	✓	UPS Justice est l'équipe dédiée SASC et a un mandat régional pour l'intervention de crise dans le milieu 24/8 Lien avec équipe ABC
6	CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal	✓	N/A	N/A	✓	Équipe de crise Résolution et ligne de crise du CIUSSS de l'Est de l'Île de Montréal 24h -7j qui permet une réponse directe au appel entrant population de l'est et policiers
7	CISSS de l'Outaouais	✓	✓	✓	✓	Équipes mixtes (intervenant psychosocial du CISSS)
8	CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue	✓	✓	✓	✓	Équipes mixtes (intervenant psychosocial du CISSS)
9	CISSS de la Côte-Nord	✓	✓	✓	✓ seulement Baie-Comeau et Sept-Îles	Centre de prévention du suicide pour l'intervention avec risque suicidaire et 3 ententes de lits de crises pour hébergement d'urgence. Équipes mixtes (intervenant psychosocial du CISSS)
10	CRSSS de la Baie-James	✓	✓	✓	✓	Équipe dédiée à l'intervention de crise du CISSS intervient en heures défavorables
11	CISSS de la Gaspésie	✓	N/A	✓	✓	Service de crise 24/7 du CISSS (soir-nuit et fds)
11	CISSS des Îles	✓	✓	N/A	✓	Service de crise 24/7 du CISSS (soir-nuit et fds)
12	CISSS de Chaudière-Appalaches	✓	✓	✓	✓	Urgence détresse (CISSS) (Le service 811 ne fait pas l'application de la LPP)
13	CISSS de Laval	✓	✓	✓	N/A	Le service de police de la ville de Laval a une équipe qui s'appelle Division urgence sociale (DUS). Cette équipe fait de l'intervention de crise dans le milieu.
14	CISSS de Lanaudière	✓	✓	✓	✓	CPS de Lanaudière et Services de crise de Lanaudière Équipes mixtes (intervention de crise dans le milieu sans être SASC désigné et présence d'intervenant psychosocial du CISSS)
15	CISSS des Laurentides	N/A	✓	✓	✓	Centre de prévention suicide Faubourg Équipes mixtes (intervenant psychosocial du CISSS)

16	CISSS de la Montérégie-Centre	N/A	✓	✓	✓	Centre de prévention du suicide du Haut Richelieu (St-Jean-Sur-Richelieu) pour le secteur de St-Jean-Sur-Richelieu. L'Accès, service de prévention du suicide sous la responsabilité du CISSS Montérégie-Est qui couvre le territoire de Champlain Charles LeMoyne (CISSS MC)
16	CISSS de la Montérégie-Est	N/A	✓	N/A	✓	L'Accès, sous la responsabilité du CISSS Montérégie-Est L'Accès assure aussi la réponse à la ligne de soutien aux policiers.
16	CISSS de la Montérégie-Ouest	N/A	✓	✓	✓	Le Tournant et La Maison sous les Arbres Équipe ABC (accompagnement bref dans la communauté - CISSS)
17	CLSC Nunavik	Non disponible				
18	Conseil Cri Baie-James (CCSSS Baie-james)	Non disponible				